

Quels métiers ?

En choisissant le BTSA GF, vous pouvez travailler en forêt, par exemple en encadrant une équipe au cours d'un chantier de travaux ou en réalisant un inventaire diagnostic sur une forêt. Le travail de technicien supérieur consiste également en la réalisation d'études ou de dossiers techniques nécessitant des phases de travail au bureau et l'utilisation de nouvelles technologies.

Vous interviendrez au sein d'équipes techniques et vous serez amené à côtoyer, en plus du monde forestier, des acteurs concernés ou intéressés par la gestion forestière (agriculteurs, industriels, associations sportives, chasseurs, organisations de développement local, protecteurs de l'environnement...). Au-delà de compétences en techniques forestières, vous mettrez en œuvre vos capacités d'animation, de médiation et de négociation.

Les perspectives d'emploi sont assez diverses : gestion des forêts privées ou publiques, gestion d'entreprises d'exploitation, coopératives sylvicoles. Des emplois sont également proposés dans des organismes ou des associations chargés du développement des territoires.

Formation

Avec cette option du BTSA, vous allez acquérir une compétence scientifique et technique. Elle est orientée vers les sciences biologiques, les techniques de gestion sylvicole, l'économie forestière, l'exploitation forestière...

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale **sur 2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés des épreuves du tronc commun (enseignement général) peuvent, sous **certaines conditions et après acceptation** par le responsable de formation, s'inscrire jusqu'au **1^{er} mars** de l'année civile précédant l'année d'examen (ex. : 1^{er} mars 2023 pour un examen en 2024) et dans la limite des places disponibles.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)

M21 Organisation économique, sociale et juridique

M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

M23 Langue vivante

M41 Traitement de données (mathématiques)

M42 Technologies de l'informatique et du multimédia

• 5 modules spécifiques à l'option GF (enseignement professionnel)

M51 Diagnostics forestiers

M52 Politique forestière, acteurs et territoires

M53 Interventions de gestion durable en forêt

M54 Mobilisation et valorisation du bois

M55 Planification forestière

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** d'une durée de 8 à 12 semaines, pouvant être fractionnée, dans un organisme ou une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la gestion forestière.

Le stage est le support d'un dossier qui sera présenté à l'examen.

Sessions de regroupement*

Cinq sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Noirétable (42), Besançon-Chateaufarine (25), Les Loges-Margueron (10).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

C'est notamment au cours des sessions qu'ont lieu les initiations et entraînements aux épreuves pratiques évaluées à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur www.enseignement-a-distance.agrosupdijon.fr

L'examen a lieu en juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves.

• 2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socioéconomique (M21, M22)	6	4 h 00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties	6	40 min	écrit et oral
– E7-1 : soutenance d'un dossier de stage			
– E7-2 : conseil en gestion forestière	6	3 h 00	pratique et oral

• 5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2 ⁽²⁾ Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation socioculturelle) (M21, M22)	3	30 min	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	1 h 00	oral
E4 ⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3 h 00	écrit
E5 Épreuve économique et technique	4	30 min	oral et écrit
E6 Épreuve scientifique et technique	5	2 h 30	pratique et oral

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSa choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSa, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3** et **E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

NB : les épreuves **E7-1** et **E7-2** sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale **E7**, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt